



Retraites Complémentaires
Institutions de Prévoyance

NAO 2022 – REVOYURE DU 24 NOVEMBRE 2022

LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

N'A PAS DE PRIX !

Il y a quelques semaines, nous appelions toutes nos équipes **CFDT** des groupes de protection sociale à accentuer la pression sur leur direction générale afin d'obtenir l'ouverture de négociations sur les salaires avec comme objectif d'aboutir à des accords face à la dérive inflationniste que subissent les salariés.

Nous ferons un bilan dans les jours qui viennent, grâce aux nombreux élus et mandatés **CFDT**, afin de connaître et tirer un enseignement des politiques d'entreprises en matière salariale.

En attendant, la branche professionnelle Retraite Complémentaire et Institution de Prévoyance se retrouve elle aussi au pied du mur de l'inflation subie par les 27 000 salariés.

Le constat est simple et sans appel, actuellement nous avons 9 RMMG (Rémunération Mensuelle Minimale Garantie) en dessous du SMIC.

Pour la CFDT cette situation ne peut plus durer !

Cela n'est pas le reflet des rémunérations dans les groupes de protection sociale puisque les salaires sont souvent au-dessus des RMMG. Il n'empêche, la situation des minimas de branche ne peut rester en l'état ! Il y va de notre attractivité, tout comme notre crédibilité, mais surtout de l'existence de notre branche souvent décriée, et dont certains voudraient sa disparition pure et simple.

Au moment où se confondent négociations sur la classification et NAO, les employeurs ne peuvent se permettre de sortir des négociations de ce mois de novembre sans résultat.

L'article 9 de la Convention Collective Nationale instaurant une garantie d'augmentation des salaires réels de 85% du taux d'augmentation de la RMMG doit être utilisé, les employeurs doivent sortir de leur dogme pour les raisons suivantes :

- Relever au-dessus du SMIC les 9 RMMG concernées,
- Faire évoluer les autres RMMG,
- Réduire l'écart avec le coût de la vie,
- Mettre sur de bons rails les négociations sur les classifications.



Pour la **CFDT** les choses sont claires c'est la responsabilité des employeurs, et pour se faire, il faut répondre aux revendications des salariés. Une augmentation générale des RMMG en dessous de la moyenne de ce qu'il se pratique dans des branches similaires serait un échec et vécu comme une énième provocation du collège employeurs.

**Vous avez des questions ?
Vous pouvez contacter vos représentants CFDT**



Flashez moi
pour adhérer...